

Municipalité de Châtillon JU

PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2019.06.25

Date : Mardi 25 juin 2019	Ouverture : 20 h 02	Clôture : 22 h 46
Lieu : Salle communale	Administration communale Châtillon	

Présidence : Monsieur Philippe Marmy

Protocole tenu par : Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

Participation : 86 ayants droits

Scrutateurs : Le Président propose en tant que scrutateurs Messieurs Koller Cédric, Domont Sébastien, Mittempergher Quentin et Seuret Julien. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

SILENCE pour les disparus : L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de :

- Monsieur Claude Seuret

Assemblée communale ordinaire mardi 25 juin 2019 à 20h00, salle communale, Rte de Courrendlin 3, entrée nord.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Présentation du plan financier ;
3. Discuter et voter un crédit supplémentaire de CHF. 805'000.- pour la rénovation du bâtiment scolaire et porter ainsi le crédit à 3'505'000.-, sous réserve de diverses subventions, à financer par voie d'emprunt. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt total et le consolider ;
4. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2018 et voter les dépassements budgétaires ;
5. Prendre connaissance et approuver les nouveaux statuts du syndicat scolaire de l'école secondaire de Courrendlin et Châtillon ;
6. Divers.

Les statuts mentionnés au point 5 de l'ordre du jour seront déposés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Conseil communal

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 22 du 5 juin 2019 ainsi que par voie de tout ménage N° 4 de juin 2019.

Monsieur Seuret Julien demande d'inverser les points 3 et 4 de l'ordre du jour afin de connaître l'état des finances communales avant de voter le crédit soumis ce soir. La proposition de M. Seuret Julien est passé au vote. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 avril 2019 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Philippe Marmy, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du plan financier

Le président de l'assemblée passe maintenant la parole à Monsieur Silvio Mittempergher, Maire et responsable du dicastère des finances, qui présente le plan financier de la commune.

M. Mittempergher précise que cette présentation a pour but, d'une part, d'expliquer comment le plan financier est établi et, d'autre part, la transparence envers la population notamment en ce qui concerne l'évolution de la quotité d'impôt.

M. Mittempergher commente les différentes diapositives et présente un exemple du plan financier. Le point choisi concerne les rentrées fiscales. Il précise que la péréquation financière est très aléatoire et influence grandement le résultat de la commune.

Le plan des investissements est également présenté en tenant compte du crédit total pour la rénovation de l'école. Ainsi, avec la quotité actuelle, les résultats sont négatifs sur une longue période. Il est nécessaire d'envisager une quotité à 2,20.

M. Mittempergher précise encore que la quotité devra subir une augmentation, quelque soit le résultat du vote de ce soir.

Puis un tableau présentant le surcoût d'impôt avec une quotité de 2,20 en fonction des revenus imposables est présenté à la population afin de bien se rendre compte de l'impact d'une telle augmentation.

Le conseil communal finalise actuellement un dossier de demande de dons afin d'alléger la charge financière en lien avec la rénovation du bâtiment scolaire.

M. Mittempergher présente ensuite quelques solutions envisageables afin d'améliorer les rentrées fiscales de la commune, notamment :

- Différents projet de construction sont en cours et devraient amener des nouveaux habitants.
- Dès 2022, la commune aura un droit de préemption sur des terrains libres en cas de demande de terrain à bâtir.
- **M. Prica Slobodan** demande s'il est possible de faire de la zone verte afin de maintenir l'aspect villageois tout en créant des nouvelles parcelles.
 - M. Mittempergher précise que cette possibilité existe également mais rappelle que le souhait du canton est la densification des centres.

Finalement, M. Mittempergher présente les aides déjà annoncées pour l'éclairage public et l'alimentation en eau des fermes.

M. Mittempergher ajoute que le service des communes demandera une augmentation de la quotité en lien avec le crédit de rénovation de l'école.

- **Mme Baumlin Muriel** demande ce qu'il en est des services communaux.
 - M. Mittempergher précise que le tableau présente uniquement les éléments financés par l'impôt. Les coûts en lien avec les dangers naturels seront financés par une future taxe des digues et les coûts pour l'alimentation en eau des fermes seront financés par la vente d'eau.
- **M. Berret Pierre-Alain** s'inquiète de la nouvelle taxe des digues qui entrera en vigueur dès 2020.
 - Les éléments actuellement en possession du conseil ne sont pas assez précis afin de définir le montant de cette dernière. Pour ce qui est de la taxe sur l'eau, le canton doit encore valider la nouvelle loi.
- **M. Queloz Yves** demande où se trouve l'aménagement des alentours de l'école.
 - Le plan présenté tient compte du changement des tartans mais pour l'horizon 2021.
- **M. Comte Serge** pense que le plan financier est faux en raison de la nouvelle loi sur l'imposition des entreprises. Selon lui, les chiffres ne sont pas réalistes. La taxe des eaux sera très élevée. Beaucoup de communes en parle déjà. Il craint que la commune ne soit plus attractive par rapport aux communes voisines.
- **M. Comte Fernand** rappelle le délai fixé à 2020 pour la protection des dangers naturels. La commune en tient-elle compte ? La commune a-t-elle un écrit mentionnant cette date limite ?
 - M. Mittempergher informe M. Comte que le dossier est actuellement en consultation auprès du canton.

La parole n'étant plus demandée, le président des assemblées passe donc directement au point 4 de l'ordre du jour, selon décision de l'assemblée.

4. Prendre connaissances et approuver les comptes communaux de l'exercice 2018 et voter les dépassements budgétaires

Le président passe maintenant la parole à M. Silvio Mittempergher, Maire et responsable du dicastère des finances, afin de présenter les comptes communaux 2018.

Les comptes sont présentés par fonctions et commentés notamment au niveau des différences entre le budget et les comptes.

Les comptes 2018 tels que présentés bouclent sur un bénéfice de 19'089.76.

Le président donne ensuite la parole à Mme Graf Wendy, représentante de la commission des finances, afin de transmettre le rapport de vérification de la commission. La commission de vérification des comptes propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la caissière ainsi qu'au conseil communal. La caissière est également remerciée pour son travail et la bonne tenue des comptes.

Pas d'interventions, la discussion est close. Le Président passe au vote à mains levées du point 4 de l'ordre du jour

DECISION :

L'assemblée accepte les comptes 2018 tels que présentés par 82 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

3. Discuter et voter un crédit supplémentaire de CHF. 805'000.- pour la rénovation du bâtiment scolaire et porter ainsi le crédit à 3'505'000.-, sous réserve de diverses subventions, à financer par voie d'emprunt. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt total et le consolider ;

En préambule, M. Mittempergher tient à donner une précision concernant ce qui a été diffusé sur les ondes de la radio locale. Il précise que le projet voté n'était pas complet notamment en déduisant des subventions et sans compter l'école provisoire. Certaines adaptations ont également été ajoutées dans le projet présenté ce soir.

Il souhaite que les citoyens soient là dans un esprit constructif.

Le sujet est présenté par M. Fluri Thibault, conseiller en charge du dicastère de la formation, de la culture et du sport.

M. Fluri précise avant tout que la discussion porte sur l'acceptation ou non du projet présenté. Il ne s'agit pas de modifier le projet présenté.

La présentation du 28 mai est reprise de manière simplifiée et plus rapidement.

Le devis est détaillé par M. Fluri principalement les différents éléments supplémentaires de la partie bâtiment qui sont expliqués et argumentés.

Le président passe la parole à la population

DISCUSSION OUVERTE

- **M. Chalverat Gérard** demande si le montant de 700'000.- de subvention est assuré ou si c'est « du vent ».
 - M. Fluri a imprimé les courriels provenant du Canton, indiquant ces montants. Ils sont à disposition si besoin.
- **M. Prica Slobodan** pense que la ventilation n'est pas forcément nécessaire ainsi que les fenêtres bois-métal. Il pense que le projet est surfait
- **M. Theubet François** demande ce qu'apportent les normes Minergie. Un avantage énergétique est-il envisagé.
 - M. Fluri répond par l'affirmative mais cet avantage n'a pas été chiffré. Il cite par exemple la chaudière que devrait être redimensionnée sans la mise aux normes Minergie.
- **M. Chirivi Daniele** demande qu'elle est la perspective en termes de nombre d'élèves.
 - M. Fluri explique qu'actuellement 6 classes sont ouvertes et un cercle est maintenu avec 4 classes.
- **M. Comte Fernand** : souhaite connaître le volume (m³ SIA) du bâtiment sans préau afin de calculer les coûts au m³
 - M. Fluri n'a pas la réponse sous les yeux mais la communiquera.
- **Mme Seuret Mégane** demande si l'ascenseur est prévu pour donner accès à une classe en cas d'élève souffrant de handicap et s'il est prévu pour un élève en particulier, qui serait handicapé.
 - M. Fluri reprend les plans afin de montrer qu'effectivement, deux classes seront desservies par l'ascenseur en cas de besoin.
- **M. Prica Slobodan** demande s'il n'est pas plus judicieux et moins coûteux de tout détruire et reconstruire une nouvelle école.
 - M. Fluri précise que l'architecte a assuré que le coût en serait plus élevé.

- **M. Antoine Seuret** informe que toutes les normes devraient être respectées et le coût n'en serait que plus élevé. Il prend comme exemple les dimensions de la halle qui sont actuellement trop petites par rapport aux exigences.
- **Mme Varisco Laure** revient sur l'ascenseur et précise que des adultes sont également concernés par le handicap et que l'ascenseur se justifie. Elle souhaite également savoir quel sera les conséquences d'un éventuel refus du crédit.
 - M. Mittempergher répond en informant que des mesures devront être prises afin de réduire les coûts. Le fait d'avoir débuté les travaux avant le 1^{er} avril permet de procéder en deux temps soit l'intérieur puis le périphérique ultérieurement. Il précise également que la durée d'amortissement sera diminuée de moitié avec MCH2. Il n'est donc pas négligeable d'avoir fait les démarches avant ces nouvelles normes.
- **M. Chalverat Raphaël** relève que le montant des subventions passe de 300'000.- à 700'000.- et que le coût supplémentaire réel est de 335'000.-.
- **M. Berret Pierre-Alain** revient sur la situation financière de la commune en rappelant l'endettement de la commune et l'endettement futur. La quotité nécessaire semble énorme. Le poids de cette dette durera plus de 50 ans. Selon lui les perspectives de développement du village sont inquiétantes. Il rend également attentif au report d'investissements futurs. Il souhaite faire passer comme message qu'il faut être prudent. La commune va trop loin par rapport à sa capacité financière. Selon lui, il est possible de faire une belle école avec le premier crédit voté en respectant tous les critères imposés.
- **M. Gérard Chalverat** : demande quelle banque finance le projet et quel est le taux d'intérêt.
 - M. Mittempergher précise que les établissements bancaires donnent leur accord uniquement après approbation de l'assemblée et du service des communes.
- **M. Prica Slobodan** demande ce qu'il adviendra en cas d'augmentation des taux d'intérêts.
 - M. Mittempergher précise que les calculs présentés dans le plan financier se basent déjà sur un taux plus élevé soit à 1.8%.
- **Mme Donzé - Chalverat Aude** demande ce qu'il en est de la zone « en doucené ».
 - M. Mittempergher rappelle qu'actuellement la loi exige de remplir le centre avant d'ouvrir une nouvelle zone.
- **M. Currat Claude** souhaite s'exprimer en tant que membre de la commission de rénovation du bâtiment scolaire « neutre » et fait part de son point de vu. Soit l'investissements se fait dans le but d'avoir un bâtiment fonctionnel, remplissant les normes actuelles. Certes certains matériaux sont onéreux mais sans exagération. Soit le crédit est refusé et il se fera une rénovation « au rabais » alors que le coût final est assez similaire entre les deux projets. Il ajoute que Châtillon mérite un tel investissement et pense qu'il est possible d'y arriver. Il propose d'accepter le crédit. « La peur est souvent mauvaise conseillère ». L'occasion de faire un beau travail est là, maintenant.
- **M. Baumlin Michel** reprend les paroles d'un participant à la séance du 28 mai. Il y a 50 ans une belle école a été faite. Pourquoi pas aujourd'hui ?
- **M. Prica Slobodan** précise qu'il est important de faire une rénovation avec le crédit déjà voté.
- **M. Comte Fernand** demande si le prix net comprend la rénovation de la place de sport.
 - M. Mittempergher précise que l'information a déjà été communiquée : les tartans ont été devisés et présentés dans le plan financier à l'horizon 2021.
- **M. Seuret Antoine** demande s'il est encore possible de faire le projet avec le crédit voté en 2017 soit 2'700'000.
 - M. Fluri reprend le devis et montre que certains coûts sont incompressibles. Cela signifie que le crédit sera difficilement respecté.

- **M. Oppliger Frédéric** demande pourquoi le déménagement des élèves est considéré comme un oubli.
 - M. Mittempergher précise que le montant n'a pas été prévu lors du premier devis.
- **M. Prica Slobodan** suggère que l'architecte fasse appel à sa RC afin de couvrir ce « manquement ».
- **M. Donzé François** remercie le conseil des informations données ce soir notamment de permettre à chacun de se rendre compte du montant d'impôt supplémentaire en lien avec l'augmentation de la quotité. Il pense que cette rénovation est une priorité.
- **M. Seuret Julien** demande si les sols seront changés.
 - M. Fluri répond qu'ils ne seront pas tous changés.
- **M. Seuret Julien** regrette de connaître le montant des subventions seulement aujourd'hui.
- **M. Chalverat Gérard** relève que l'agrandissement de la scène empiètera sur le carré de sable du saut en longueur
 - M. Fluri répond par l'affirmative mais il est prévu de déplacer le carré de sable
- **M. Domont Sébastien** demande si une solution est envisagée pour les déplacements des élèves actuellement en crèche hors de la commune, notamment à Courtételle.
 - M. Fluri répond que le point sera discuté rapidement au conseil ainsi qu'avec la crèche de Courtételle
 - Mme Varisco précise que la création d'une UAPE est en réflexion à Rossemaison afin de résoudre ce problème. Des discussions sont en cours dans le cadre de l'APE.
- **M. Seuret Julien** pense que le montant maximal des subventions peut être touché en totalité avec des dépenses plus faibles. Il pense que l'architecte trompe le conseil.
- **M. Seuret Julien** demande la surface du préau
 - M. Fluri redonne les dimensions déjà transmises lors de la présentation soit 90 m2 selon les normes cantonales.
- **Mme Otge Manon** s'interroge concernant certaines normes, seront-elles obligatoires en cas de refus du crédit.
 - M. Fluri informe que pour la halle de gym notamment le risque est de se voir interdire son utilisation à plus ou moins long terme.
- **M. Comte Fernand** regrette que le choix se porte uniquement sur l'acceptation ou le refus du crédit supplémentaire. Il n'y a pas d'alternative proposée. Selon lui, tous les 30 ans des rénovations sont nécessaires à l'école en fonction du soin apporté à l'entretien du bâtiment.
- **M. Queloz Yves** demande si les coûts d'exploitation ont été estimés, avons-nous des appareils à acheter.
 - M. Fluri répond par la négative.
- **M. Chalverat René** relève qu'on parle d'argent ce soir et souhaite faire des propositions pour diminuer les coûts notamment : ne pas changer les fenêtres pour la partie école, supprimer la ventilation contrôlée dans les classes, ne pas faire l'agrandissement de la scène car il ne sert à rien. Il demande le coût de la classe des ACM et l'estime à 200'000.-. Selon lui, les ACM peuvent se donner à Rossemaison en payant un transport supplémentaire.
 - Mme Donzé - Chalverat Aude précise que les leçons de travaux manuels sont doublées et cette solution n'est pas faisable. De plus, la commune de Rossemaison ne doit pas payer des charges pour la commune de Châtillon.
- **M. Chalverat René** se demande pourquoi changer le plafond de la halle, pourquoi mettre un bardage au sud de la halle qui sont selon lui inutiles. Le préau semble coûter beaucoup trop cher (700'000.-). La cuisine ne doit pas être ultra-moderne avec des passe-plats intérieurs et extérieurs. Il est possible de récupérer des fenêtres pour la cuisine. L'école secondaire de Courrendlin a été réno-

vée avec des monte-escaliers. Pour Châtillon 4 monte-escaliers seraient suffisants pour un coût de 60'000.-.

- **M. Comte Fernand** rappelle la rénovation qui a eu lieu il y a 20 ans dont le coût était de 245'000.- En faisant par étape, certaines exigences tomberont. Il faut faire une planification et échelonner les travaux.
- **Mme Seuret Mégane** demande si la perte énergétique liée aux fenêtres actuelles est estimée ? Concernant la ventilation, certains bâtiments récents n'ayant pas de ventilation sont inconfortables.
- **M. Oppliger Frédéric** : demande quels seront les délais pour les travaux en cas de refus.
 - M. Fluri précise que le projet sera revu et les délais inconnus.
- **Mme Mouttet Nathalie** précise qu'il y aura des coûts supplémentaires en cas de report des travaux notamment pour l'école provisoire.
- **M. Chirivi Daniele** s'inquiète d'éventuels dépassements à venir.
 - M. Fluri reprend le devis et montre la réserve prévue.
 - M. Seuret Antoine précise qu'un grand nombre de montants sont connus donc le risque de dépassement diminue.
- **M. Prica Slobodan** pense que le dossier n'est toujours pas complet.
- **M. Comte Fernand** demande les coûts supplémentaires en cas de report des travaux.
- **M. Fähndrich Francis** demande de clore le débat et de passer au vote.

Le président passe au vote afin de clôturer les débats, selon demande de M. Fähndrich. Ainsi, le débat est clos à la majorité des votants.

M. Comte Fernand demande le vote à bulletin secret. Le président passe la proposition au vote et un quart des ayants droits doit accepter.

28 personnes acceptent. Le vote se fera à bulletin secret.

Le président clos la discussion et passe au vote.

DECISION

L'assemblée refuse le crédit supplémentaire par 44 voix contre, 39 voix pour et 3 blancs.

5. Prendre connaissance et approuver les nouveaux statuts du syndicat scolaire de l'école secondaire de Courrendlin et Châtillon

Le sujet est présenté par M. Fluri Thibault, conseiller en charge du dicastère de la formation, de la culture et du sport.

M. Fluri précise que les statuts ont été repris suite à la fusion des communes de Courrendlin, Vellerat et Rebeuvelier.

M. Fluri présente de manière générale le but et le siège du syndicat, son organisation et présente quelques articles ainsi que la modification des coûts pour notre commune.

Monsieur Fluri Thibault précise encore que les statuts ont été déposés 20 jours avant l'assemblée au secrétariat communal et seront encore à disposition 20 jours après l'assemblée.

M. Mittempergher relève que la commune aura besoin de plus de représentants qu'actuellement et compte sur les citoyens pour s'investir.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. L'assemblée accepte les statuts à l'unanimité.

6. DIVERS

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Plusieurs informations sont communiquées par les membres du conseil communal.

- **Monsieur Ortega Thierry**
Les travaux d'éclairage public débuteront la semaine prochaine par le bas du village
- **Monsieur Fluri Thibault**
 - Le groupement de jeunesse attend la population au slow-up
 - Le chauffeur du bus primaire demande à ne pas se faire dépasser lorsqu'il décharge les élèves. Merci de patienter derrière le bus.
 - Remercie les personnes qui se sont annoncées pour prendre la suite dans le cadre de l'organisation de la fête du village.
- **Monsieur Seuret Philippe**
L'eau devra être économisée durant la semaine en raison de travaux à la station de pompage.

Le président passe ensuite la parole aux citoyens présents.

DISCUSSION OUVERTE

- **M. Queloz Yves :**
 - Rappelle que les enfants ne doivent pas traverser devant le car postal.
 - Le Slow-up : la route sera fermée dès 9h. La population est cordialement invités dès 18h sur la place du slow-up.
 - Souhaite que le projet de piste cyclable direction Courtételle soit discuté lors d'une prochaine assemblée mais rapidement tout de même.
- **M. Gérard Chalverat :** où en sont les moloks
 - M. Mittempergher répond que suite au dépôt de permis, une parcelle doit changer d'affectation.
- **M. Queloz Yves** au sujet du slow-up : les véhicules peuvent partir en direction du Sacy ou par les Places uniquement en cas d'urgence.
- **M. Lambert Gérard** demande des nouvelles du chantier d'alimentation en eau des fermes
 - M. Seuret informe que la première séance pour le début des travaux est prévue dans deux semaines

Plus personne ne demande la parole. La discussion est donc close, le Président lève l'assemblée il est 22h46.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret